

████████████████████
SASU au capital de ██████████ €

Siège social : c/o ██████████
████████████████████
RCS ██████████

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

Le 15 septembre 2021, à 11 heures, à ██████████), ██████████ n° ██████████ se sont réunis :

- La Société ██████████, associé unique dont le siège social est situé ██████████, Cap ██████████ (██████████)
- L'associé unique, représenté par Monsieur ██████████, est nommé Président de l'Assemblée

Le Président dépose sur le bureau :

- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associé unique plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Directeur Générale ██████████, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Non renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes.

Le président met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Associé unique, prenant acte de l'expiration des mandats de la Société d'Audit Financier et Economique et de B-Finances, décide de ne pas renouveler leurs mandats et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question ne restant à examiner et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12H00.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Le Président de l'Assemblée

[REDACTED]

Le Président du Conseil d'Administration

[REDACTED]